

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:

03/10/2017

Date d'affichage:

04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 066.2017

Vote : A la majorité

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

066.2017 : Décision budgétaire modificative n°2 : ajustements budgétaires sur la délibération 025.2017 (affectation des résultats de l'exercice 2016 et vote du budget de l'exercice 2017 de l'établissement, avec ses annexes).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2017 en date du 10.04.2017 : « Affectation des résultats de l'exercice 2016 et vote budget de l'exercice 2017 de l'établissement, avec ses annexes (tableau des contributions, des écritures entre budgets et le tableau des effectifs, tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 053.2017 en date du 03.07.2017 : « Décision budgétaire modificative n°1 : ajustements budgétaires et tableau des écritures d'ordre et internes »,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De modifier la délibération n° 025.2017, tableau des affectations de résultats par documents budgétaires de l'exercice N-1 (2016) et le budget de l'établissement, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :**

Budget principal (40000) :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Au 002 SF : 1 429 140,12 €

Au 106(8) : 200 000 €

Budget annexe CADT Fleckenstein (40002) :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Au 002 SF : 332,22 €

Au 106(8) : 62 720,14 €

Budget annexe zac sud de Woerth (40005) :

Budget 2017: crédits ouverts en section d'investissement : 1 581 993,42 €

Budget annexe chaufferie collective « l'écorce » (40006) :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Au 002 SF : 0,00 €

Au 106(8) : 101 999,27 €

Budget annexe pôle bois za Hegeney (40012) :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Au 002 SF : 378,00 €

Au 106(8) : 0,00 €

Et crédits ouverts en section de fonctionnement et d'investissement : respectivement 431 678,89 € et 433 736,39 €.

Somme crédits ouverts en fonctionnement : 15 279 143,00 €

Somme crédits ouverts en investissement : 14 347 800,65 €

Crédits totaux prévus-ouverts : 29 626 943,65 €

- **De modifier le budget annexe bâtiments d'activités (hôtel d'entreprises de la Sauer – 40003) comme suit :**

6815 : + 1 690,87 € soit 18 648,86 €

023 : - 1 690,87 € soit 409,13 €

021 : - 1 690,87 € soit 409,13 €

2138 : - 1 690,87 € soit 14 309,13 €

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 27/10/2017
Reçu en préfecture le 27/10/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171009-D_CC_066_2017-DE

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :